

Démarches et inscriptions après le bac

www.onisep.fr

Dossiers de candidature, saisies informatisées, inscriptions administratives et pédagogiques... des procédures à respecter pour réussir son entrée dans l'enseignement supérieur. Ce parcours n'a rien de surhumain, il s'agit plutôt d'une affaire d'organisation.

BTS (brevet de technicien supérieur) et DUT (diplôme universitaire de technologie)

L'inscription en BTS ou en DUT suit un calendrier précis. Cependant, il est utile de s'informer tôt pour connaître les spécialités qui peuvent faire l'objet de modalités d'admission particulières.

Attention aux dates !

- Les dossiers de candidature en **BTS** sont à retirer dès février. Les élèves des lycées publics et, souvent des lycées privés sous contrat, peuvent retirer, auprès du secrétariat de leur lycée, un dossier valable pour les STS (sections de technicien supérieur) publiques de leur académie. Les élèves des établissements privés hors contrat et les candidats libres s'adresseront à l'inspection académique. Pour les candidats hors académie et les sections rares, s'adresser rapidement à l'établissement d'accueil. Ceux qui souhaitent préparer un BTS dans un établissement privé doivent s'inscrire directement auprès de l'établissement.

À noter : l'admission en **DPECF** (diplôme préparatoire aux études comptables et financières) suit le plus souvent les mêmes règles que celles de l'admission en BTS.

- L'inscription en **DUT** se fait par dossier dès février-mars. Elle n'exclut pas la (ou les) phases de préinscription sur internet : Pour recenser les vœux des bacheliers, certains IUT se sont regroupés : les candidats se connecteront sur le site www.candidut.com ou sur le serveur minitel 36 15 (ou 36 16) code Candidut. D'autres IUT ont mis en place leur propre serveur (minitel ou internet). Dans certaines académies, comme dans les académies d'Ile-de-France, les candidats doivent obligatoirement se connecter sur un site : en Ile-de-France, www.iut-idf.org pour éditer le dossier de candidature. Dans tous les cas, vous aurez préalablement enregistré vos demandes de BTS ou de DUT avec la procédure de recensement automatisée de type Ravel, Ocapi...

L'heure de la sélection

Vous serez jugé sur vos résultats scolaires de terminale, voire de première. Les établissements d'accueil (IUT, STS) sont libres de multiplier les critères de sélection : lettre de motivation, entretien, épreuves... D'où la nécessité de s'informer tôt.

Important : le BTS hôtellerie-restauration et les BTS du secteur des arts exigent le passage par des **classes de mise à niveau** pour ceux qui ne possèdent pas le bac technologique de la spécialité. La durée des études est alors portée à trois ans. Attention ! Dans ce cas, l'admission ne se fait pas pour entrer en BTS, mais en classe de mise à niveau : le recrutement dans ces classes est très sélectif.

Quelques conseils

Votre bac doit être en cohérence avec la spécialité visée. Multipliez les candidatures en choisissant bien les établissements d'accueil. Participez aux journées « portes ouvertes » des établissements et aux salons d'information. Vous y rencontrerez des enseignants, des étudiants et des professionnels. La motivation fait partie des critères de sélection. Si une lettre de motivation est réclamée, elle doit être personnalisée et bien montrer votre projet professionnel.

Les écoles spécialisées

Les écoles spécialisées ont chacune leurs modalités d'inscription. Certaines inscriptions commencent très tôt dans l'année. Informez-vous dès le début de votre terminale.

Des dates d'inscription dès janvier

Il s'agit d'établissements publics, d'écoles dépendant des chambres de commerce et d'industrie (CCI) et, dans les domaines social, médical et paramédical, d'écoles publiques et privées préparant aux diplômes d'État de ces secteurs. L'entrée dans la plupart de ces écoles et instituts est soumise à une procédure de sélection sous forme de concours, d'examen, de tests d'aptitude ou d'entretien de motivation. Les candidatures doivent souvent être effectuées tôt dans l'année. Dans le secteur social, les inscriptions débutent en septembre. Les écoles paramédicales et celles du domaine artistique enregistrent les candidatures dès janvier. Les dates d'inscription variant d'une école à l'autre, il est indispensable de s'informer auprès de l'établissement convoité le plus tôt possible. Sinon ce sera partie remise pour l'année suivante.

À noter : dans certaines académies (en particulier celles d'Ile-de-France), les préinscriptions dans les écoles d'architecture, les écoles de santé ou du secteur social sont enregistrées sur internet (Ravel en Ile-de-France) : soyez vigilant.

L'université

L'inscription à l'université suit un calendrier bien précis, avec plusieurs étapes... à ne pas manquer !

Préparer son entrée à l'université

Le seul parcours exigé pour entrer à l'université est le bac. Suivre des études dans la filière de son choix est un droit, mais ce n'est pas une raison pour choisir sans réflexion : il est important que vous choisissiez en toute cohérence le parcours d'études qui vous conviendra le mieux : un gage de réussite. En effet, si la sélection à l'université ne se fait pas à l'entrée en première année, elle intervient tout le long des études.

Les capacités d'accueil dans certaines spécialités sont limitées et les demandes nombreuses. Pour gérer au mieux l'offre et la demande dans ces spécialités, les universités, dans un certain nombre d'académies, pratiquent une sectorisation géographique, en particulier en Île-de-France. Vous devez donc, sauf cas particuliers, vous inscrire dans une université de votre académie et lorsqu'il y a sectorisation s'appliquant à certaines disciplines, vous devez respecter les règles de cette sectorisation dont vous serez précisément averti.

Première étape : l'inscription administrative

Après, le plus souvent, le recensement de vos vœux sur internet (Ravel en Île-de-France, Ocapa dans d'autres régions...) qui peut valoir pré-inscription, vous passerez à la phase de l'inscription. S'il n'existe pas de recensement télématique dans votre académie, vous passerez

directement à cette phase d'inscription auprès de l'université.

Dans tous les cas, cette étape se déroule dès les résultats du bac : c'est l'étape de l'inscription administrative.

Si vous n'avez pas obtenu d'affectation en juillet, présentez-vous, muni de votre collante du bac, à l'université choisie, vous y retirerez une fiche d'attente que vous adresserez au rectorat, accompagnée des pièces demandées. Entre le 15 et le 31 juillet, l'affectation des étudiants non inscrits doit être prononcée. Soyez vigilant, surveillez votre courrier et répondez immédiatement à toute demande de renseignements. Sans nouvelles, les étudiants doivent, avant fin août, confirmer leur demande d'inscription par lettre auprès du rectorat.

Seconde étape : l'inscription pédagogique

À la rentrée de septembre, vous procéderez à l'inscription pédagogique auprès du secrétariat de l'UFR choisi. Elle est obligatoire pour assister aux cours et se présenter à l'examen.

Attention aux dates de convocation ! L'inscription pédagogique permet de choisir ses options et les horaires de TD. Vous pourrez aussi demander à bénéficier d'un régime spécial (étalement de la scolarité, cours du soir...) si vous êtes salarié, sportif de haut niveau... On vous demandera également de choisir vos modalités de contrôle : contrôle continu (assiduité obligatoire aux TP et TD, remise de travaux et examens périodiques) ou contrôle terminal en juin et septembre.

Des réunions vous sont souvent proposées pour vous donner toutes les informations nécessaires qui vous aideront à préparer cette inscription pédagogique, étape très importante pour vous. Ne les négligez pas.

Classes préparatoires

L'admission en classe préparatoire est spécifique, avec un site incontournable... pour s'informer et pour s'inscrire.

Internet impératif

Les inscriptions (de janvier à mars) en CPGE sont entièrement gérées sur l'internet (www.admission-postbac.org). Calendrier pour la rentrée 2006 : du 20 janvier au 20 mars 2006 (jusqu'au 20 avril pour les prépas CPI, CPP, ENI, GEIPI). Aucune admission ne peut être prononcée pour les candidats n'ayant pas respecté les règles de la procédure.

Deux sites riches de contenu

Le site www.admission-postbac.org, par lequel tout candidat à une classe préparatoire doit passer, est très riche d'informations : outre le calendrier des inscriptions en détails (depuis votre inscription sur le site, l'émission de vos vœux, les propositions d'admission jusqu'aux admissions administratives dans un établissement), vous trouvez des informations sur les classes prépas et les grandes écoles, sur les statistiques d'admission...

Le site du ministère de l'Éducation nationale, <http://www.education.gouv.fr>, offre une rubrique "Les classes préparatoires aux grandes écoles": 40 000 places environ.

Évaluez vos chances

Les candidats peuvent émettre douze candidatures, toutes filières confondues (littéraire/économique/scientifique) dont six au plus pour la même voie. Toutes les candidatures sont examinées en même temps pour l'ensemble des établissements demandés. Les candidats sans proposition d'admission ou qui rejoignent tardivement la procédure ont la

possibilité d'émettre un voeu géographique...

Cela veut dire que mieux vous aurez évalué votre niveau et approfondi votre information sur les établissements et leurs exigences, plus vous aurez de chances d'émettre des voeux cohérents et d'obtenir une affectation dans un établissement correspondant à vos capacités. Pour vous aider à faire le point : vos professeurs, le conseiller d'orientation... et surtout participez aux journées portes ouvertes des établissements et aux carrefours d'information sur les CPGE.

À noter : Il est intéressant de prévoir une double inscription en prépa et à l'université afin d'avoir une solution de repli en cas de refus définitif. Mais aussi pour faciliter une réorientation éventuelle, en cas d'abandon en cours de prépa ou d'échec aux concours.

Grandes écoles recrutant après le bac et classes prépas intégrées

De grandes écoles recrutent directement après le bac... avec des modalités qui leur sont propres.

Écoles d'ingénieurs

Une centaine d'écoles recrutent leurs étudiants directement après le bac. Certaines n'admettent que les bacheliers S. D'autres acceptent les bacheliers technologiques STI et STL. Le recrutement s'effectue sur dossier scolaire et/ou épreuves et/ou entretien.

69 écoles se sont regroupées pour effectuer la sélection de leurs élèves : concours ENI, concours GEIPI, concours INSA, sélection UT, sélection FESIC, cycle préparatoire polytechnique CPP, cycle préparatoire intégré CPI. À noter que, pour les concours ENI, GEIPI, CPP et CPI, la procédure d'inscription se fait en ligne sur le même site que l'admission en classes préparatoires : www.admission-postbac.org. Pour les autres, contacter les écoles tôt dans l'année.

Le site <http://www.grandesecoles-postbac.fr>, qui informe et coordonne l'admission dans 47 écoles d'ingénieurs recrutant au niveau du bac, est reconduit pour l'année 2007.

Des sites de référence :

- Le cycle préparatoire intégré des écoles de chimie et de génie chimique de la fédération Gay Lussac : www.gaylussac.net
- Le cycle préparatoire polytechnique des instituts nationaux polytechniques (CPP Grenoble, Nancy, Toulouse) : <http://www.cpp-inp.org/>
- Les écoles nationales d'ingénieurs (ENI de Brest, Metz, Saint-Étienne, Tarbes): www.enit.fr
- Les écoles du Groupement d'écoles d'ingénieurs publiques à parcours intégré (GEIPI) : www.geipi.org

Écoles de commerce

Une cinquantaine d'écoles de commerce recrutent leurs étudiants directement après le bac. La majorité des élèves est issue des bacs S et ES. La plupart des écoles sélectionnent sur épreuves et entretien. 20 écoles se sont regroupées en 4 « banques d'épreuves » pour effectuer la sélection de leurs élèves : banque ACCÈS, banque SESAME, banque PASS, banque TEAM.

<http://www.concours-sesame.net>

<http://www.concours-pass.com>

<http://www.concours-team.net>

Instituts d'études politiques (IEP)

Tous les IEP recrutent en 1^{re} année des bacheliers de l'année et de la session précédente. À Lille, Paris, Rennes, Strasbourg, les bacheliers mention TB peuvent être dispensés du concours.

Épreuves de sélection : début juillet à Bordeaux, fin août-début septembre dans les autres IEP.

Retrait des dossiers de candidature : dès le mois de février à Bordeaux, à partir de la mi-avril dans les autres IEP (un seul dossier pour les IEP d'Aix-en-Provence, Grenoble et Lyon).

Grandes écoles d'art

L'ENSBA (École nationale supérieure des beaux-arts) et l'ENSAD (École nationale des arts décoratifs) admettent en 1^{re} année, sur concours, des candidats sans condition de diplôme mais âgés de moins de 25 ans. L'ENSCI (École nationale supérieure de création industrielle) exige la possession du baccalauréat. Se renseigner auprès de chaque école pour s'inscrire au concours.

www.ensba.fr

www.ensad.fr

www.ensci.com